



► Compte rendu des travaux

3B

Conférence internationale du Travail – 110^e session, 2022

Date: 16 juin 2022

Séance plénière

Rapport de la Commission des finances

Mercredi 8 juin 2022, 14 heures

Président: M. bin Samikh Al Marri,

Vice-président gouvernemental de la Conférence

Présentation et approbation

Le Président

(original arabe)

J'ai le grand plaisir de déclarer ouverte cette septième séance plénière de la 110^e session de la Conférence internationale du Travail.

Nous allons maintenant porter notre attention sur le rapport de la Commission des finances, lequel figure dans le *Compte rendu des travaux*, n° 3A. J'aimerais rappeler que le bureau de cette commission se compose de M. Devčić, président et rapporteur, et de M. Shabangu, vice-président.

Le rapport contient les quatre résolutions suivantes: une résolution concernant le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021; une résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2023; une résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail; une résolution concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies).

Je donne maintenant la parole au président et rapporteur de la commission, M. Devčić, afin qu'il nous présente les travaux de la commission et son rapport.

M. Devčić

Président et rapporteur de la Commission des finances

(original anglais)

J'ai l'honneur de soumettre à la Conférence le rapport de la Commission des finances. Ce rapport a été publié sous la dénomination *Compte rendu des travaux*, n° 3A, et contient les

recommandations formulées par la commission sur les questions qu'elle a examinées. Les quatre résolutions, que la commission propose à la Conférence pour adoption, figurent à la fin du rapport.

La Commission des finances a commencé par étudier un document du Bureau sur l'état de recouvrement des contributions, y compris un addendum comprenant des informations actualisées supplémentaires sur les contributions acquittées au 1^{er} juin 2022, et a pris note des éléments fournis.

La commission a ensuite examiné le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021, ainsi que le procès-verbal de la Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration lors de sa 344^e *bis* session, tenue le 27 mai 2022; ce dernier contenait une recommandation aux termes de laquelle le Conseil d'administration invitait la Conférence à adopter les états financiers. La commission a noté avec satisfaction que lesdits états sont pleinement conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public et que la Commissaire aux comptes du Bureau, qui préside la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines, les a approuvés sans réserve. La commission a proposé sans hésiter que les états financiers relatifs à l'année 2021 soient adoptés par la Conférence, conformément à l'article 29 du Règlement financier.

La commission s'est aussi penchée sur le projet de barème des contributions au budget de l'Organisation internationale du Travail pour 2023, basé sur le barème des Nations Unies, et a recommandé à la Conférence d'adopter la résolution concernant le barème des contributions pour 2023. Le barème détaillé des contributions des États Membres se trouve à l'annexe I du *Compte rendu des travaux*, n°3A.

Sur la base du budget des recettes en francs suisses pour 2022-23 et du barème des contributions pour 2023, un état des contributions dues par les États Membres pour 2023, incluant les divers montants crédités, est présenté à l'annexe II du *Compte rendu des travaux*, n°3A.

Outre les questions financières susmentionnées, la commission a également examiné deux projets de résolution concernant des questions administratives qui doivent être adoptées par la Conférence à partir des recommandations formulées par le Conseil d'administration lors de sa 344^e session, en mars 2022. Il s'agit d'une résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail – en l'espèce, de la reconduction de M. Patrick Frydman (France) dans ses fonctions de juge du Tribunal pour un nouveau mandat non renouvelable de sept ans; et d'une résolution concernant la nomination des membres et des membres suppléants au Comité des pensions du personnel pour une durée de trois ans, jusqu'au 8 octobre 2025.

J'aimerais exprimer toute ma gratitude aux membres de la commission ainsi qu'aux membres du secrétariat pour l'efficacité et la fluidité avec lesquelles ils ont conduit leurs travaux. Je tiens de même à reconnaître les mérites des interprètes, des procès-verbalistes et des traducteurs qui ont assuré le traitement en temps voulu et de façon pertinente des documents inscrits à l'ordre du jour de la commission, ainsi que du rapport que je présente aujourd'hui.

Sur ce, j'invite la Conférence à approuver le rapport et à adopter les résolutions qui y figurent.

Le Président (original arabe)

Un grand merci, Monsieur Devčić, pour ce résumé des travaux de la commission et des résolutions qu'elle soumet à la plénière de la Conférence pour adoption. S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport de la Commission des finances, paragraphes 1 à 16, et ses annexes I et II?

(Le rapport – paragraphes 1 à 16 et annexes I et II – est approuvé.)

Nous allons maintenant procéder à l'adoption, une par une, des résolutions contenues dans le rapport.

Résolution concernant le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021: Adoption

Le Président (original arabe)

Commençons par la résolution concernant le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2023: Adoption

Le Président (original arabe)

Poursuivons avec la résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2023.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail: Adoption

Le Président (original arabe)

Passons maintenant à la résolution suivante du rapport, à savoir la résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Résolution concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies): Adoption

Le Président (original arabe)

La résolution venant tout de suite après dans le rapport est la résolution concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies).

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier le bureau de la Commission des finances qui a accompli un excellent travail. Je crois savoir que la commission s'est réunie sous forme virtuelle et qu'elle a conclu son examen avec aisance et efficacité.

(La Conférence poursuit ses travaux en plénière.)